



Procuration pour l'assemblée Générale 2019
Du 14 février 2020

Tous les membres à jour de cotisation ont une voix à l'Assemblée Générale.

ARTICLE 12 (des statuts) : Procuration

Un membre qui ne peut être présent physiquement, peut être représenté en donnant procuration à un autre membre. La procuration doit être écrite, signée et présentée aux membres du Comité Directeur lors de l'assemblée. Nul ne peut détenir plus d'une procuration.

Je soussigné(e) _____, membre de Bretz'Selle depuis le _____ donne procuration à _____ pour porter ma voix lors de l'Assemblée Générale 2019 du 14 février 2020. Cette personne a donc le droit de se prononcer en mon nom pour les différentes décisions qui seront prises ce soir là. Ne pouvant assister physiquement aux discussions, je profite de cette procuration pour faire part de certaines remarques.

Fait à _____, le _____

Signature



Procuration pour l'assemblée Générale 2019
Du 14 février 2020

Tous les membres à jour de cotisation ont une voix à l'Assemblée Générale.

ARTICLE 12 (des statuts) : Procuration

Un membre qui ne peut être présent physiquement, peut être représenté en donnant procuration à un autre membre. La procuration doit être écrite, signée et présentée aux membres du Comité Directeur lors de l'assemblée. Nul ne peut détenir plus d'une procuration.

Je soussigné(e) _____, membre de Bretz'Selle depuis le _____ donne procuration à _____ pour porter ma voix lors de l'Assemblée Générale 2019 du 14 février 2020. Cette personne a donc le droit de se prononcer en mon nom pour les différentes décisions qui seront prises ce soir là. Ne pouvant assister physiquement aux discussions, je profite de cette procuration pour faire part de certaines remarques.

Fait à _____, le _____

Signature